

REGLEMENT DU JEU CONCOURS
UNE JOURNEE EXCEPTIONNELLE AU SEIN DU VAL D'EUROPE ET SES ALENTOURS
PARTENARIAT RENAULT CITY VAL D'EUROPE ET VILLAGES NATURE® PARIS
DU 20 AU 25 AOUT 2020
Centre commercial VAL D'EUROPE

Article 1 – Société organisatrice

La société organisatrice ASSOCIATION DES COMMERCANTS ECI DE VAL D'EUROPE, dont le siège social est situé au 14 cours du Danube 77 711 Marne-la-Vallée Cedex 4, représentée par Monsieur Marc Fouré en sa qualité de Président ci-après désignée sous le nom « L'organisatrice », immatriculée sous le numéro SIRET433 772 316 000 17, organise un jeu gratuit sans obligation d'achat du 20/08/2020 à 12h jusqu'au 25/08/2020 à 17h par l'intermédiaire de la plateforme facebook de Centre Commercial Val d'Europe à l'adresse <https://www.facebook.com/valdeurope>

Article 2 – Participation

2.1 Accès aux jeux

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ou mineure avec autorisation parentale, résidant en France métropolitaine, Corse incluse, (ci-après le « Participant »), à l'exception des membres du personnel des structures organisatrices du Jeu, et de toute personne ayant participé directement ou indirectement à son organisation ou à sa réalisation, ainsi que leur conjoint (mariage, pacs ou vie maritale reconnue ou non) et les membres de leur famille : ascendants et descendants.

Lors de la désignation du gagnant, la Société Organisatrice se réserve le droit de demander à tout Participant de justifier de ces conditions. Toute personne ne remplissant pas ces conditions ou refusant de les justifier sera exclue du Jeu et ne pourra, en cas de gain, bénéficier du lot. De même, toute fausse déclaration, indication d'identité ou d'adresse entraînera l'élimination immédiate du Participant.

La participation au jeu nécessite pour toute personne d'être préalablement en détention d'un compte facebook (application de partage de photographies). La participation au Jeu implique l'entière acceptation du présent règlement.

2.2. Modalités de participation

Pour participer au jeu, il est nécessaire de :

- Likez les pages du centre commercial Val d'Europe @valdeurope, Villages Nature® Paris @VillagesNatureParis et Renault City Val d'Europe @renaultcityvaldeurope
- Mentionner au maximum 3 personnes avec lesquelles le gagnant souhaiterait partager son lot
- Pour augmenter ses chances de gagner, partager le post du jeu concours sur son profil facebook (idéalement en public)

La participation au Jeu se fait exclusivement sur la plate-forme facebook. La participation au jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement, en toutes ses dispositions, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois et règlements applicables aux jeux gratuits.

Toute participation incomplète, inexacte ou ne respectant pas les modalités ci-dessus, ne pourra pas être prise en compte et entraînera par conséquent la nullité de la participation.

Les gagnants autorisent expressément la Société Organisatrice à utiliser à titre publicitaire ou de relations publiques ses coordonnées (pseudo facebook) et leurs photos publiées dans le cadre du jeu sur les supports digitaux (page Instagram, Facebook et Site Internet du centre commercial Val d'Europe), sans restriction ni réserve, et sans que cela leur confère un droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution de leur lot.

Article 3 — Lot

Le centre en partenariat avec ses deux partenaires Renault City Val d'Europe et Villages Nature® Paris offre une journée exceptionnelle au sein du Val d'Europe et ses alentours le 29/08/2020.

Plusieurs dotations sont incluses dans le lot :

- La journée du 29/08 en Renault ZOÉ électrique d'une valeur unitaire de 79€⁽¹⁾
- Un Pass pour 4 personnes au sein de Villages Nature Paris le 29/08, d'une valeur de 200 euros ttc
- Une carte cadeau Val d'Europe d'une valeur de 500€, carte cadeau valable jusqu'au 25/08/2021. Une fois votre Carte cadeau arrivée à sa date d'échéance, vous ne pourrez plus dépenser le solde restant.

Les conditions générales d'utilisation sont précisées en annexe 1 du règlement

Le gagnant s'engage à accepter le lot tel que proposé, il ne sera pas interchangeable contre un autre objet ni contre une quelconque valeur monétaire et ne pourront pas donner lieu à un remboursement partiel ou total. Les dotations en dehors de la carte cadeau sont valables uniquement la journée du 29/08/2020.

La Société Organisatrice se réserve le droit de remplacer toute dotation par une autre dotation équivalente quant à sa valeur et caractéristiques, pour quelque cause que ce soit sans que sa responsabilité puisse être engagée à cet égard.

Article 4 — Attribution des dotations

Le gagnant sera tiré au sort sur la page facebook de la société organisatrice le 25/08/2020 à partir de 17h et sera contacté dans la foulée par message direct privé sur facebook afin d'obtenir ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, téléphone, e-mail) indispensables à l'attribution de la dotation. Le gagnant devra se conformer au règlement. S'il s'avérait que le gagnant ne réponde pas aux critères du présent règlement son lot ne lui serait pas attribué.

Le gagnant devra se présenter avec une pièce d'identité le jour J le 29/08/2020 à l'accueil du centre commercial à partir de 10h. L'hôtesse lui remettra sa carte cadeau de 500€ ainsi que ses billets pour l'accès à Villages Nature® Paris.

Le Gagnant peut utiliser sa carte cadeau à partir du 29/08 pendant les horaires d'ouverture du centre et ce jusqu'à la fin de validité de sa carte cadeau.

La prestation Renault City sera à utiliser le 29/08 uniquement au maximum entre 10h et 21h.

Le prêt de la Renault ZOÉ se fera sous forme d'un contrat de location entre RENAULT RENT et le ou la gagnant(e) de la dotation.

Kilométrage limité à 400 kms en utilisation - Si dépassement kilométrage, 1€ sera facturé par km supplémentaire.

Assurance incluse avec franchise dommage de 950€ – Un acompte de 950€ sera demandé au moment de l'établissement du contrat de location (empreinte CB).

Le gagnant devra être obligatoirement titulaire d'un permis B de plus de 3 ans.

Un ambassadeur Renault City se chargera d'accompagner le gagnant ou la gagnante en direction de la boutique du Renault City afin de lui faire bénéficier de la location de la Renault ZOÉ. Le contrat de location sera établi (présentation de la carte d'identité et du permis B ayant plus de 3 ans obligatoire). Une présentation et une mise en main sera effectuée afin de familiariser le gagnant avec le véhicule par notre ambassadeur.

La prestation Villages Nature® Paris sera à utiliser uniquement le 29/08 entre 10h et 19h

La société organisatrice décline toute responsabilité pour tous les incidents et/ou accidents qui pourraient survenir pendant la durée de jouissance des dotations attribuées.

Le lot sera accepté tel qu'il est annoncé. Aucun changement de quelque nature que ce soit ne pourra être demandé par le gagnant, pour quelque raison que ce soit. Aucune contrepartie, compensation ou équivalent financier des lots ne pourra alors être demandé, totalement ou partiellement.

Article 5 — Utilisation des données personnelles

5.1 Dans le cadre du Jeu, les participants communiquent à la Société Organisatrice, qui en sera l'unique destinataire, des données personnelles les concernant. Ces données ne seront pas stockées et serviront uniquement à contacter le grand gagnant du jeu concours.

Les coordonnées des participants seront utilisées conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 ou toute autre loi qui lui serait substituée.

5.2 La société organisatrice apporte une grande importance à la protection de la vie privée et des données utilisateurs. Les participants peuvent consulter la Charte de protection des données personnelles de la société organisatrice sur valdeurope.fr. Elle fournira aux participants des détails complémentaires concernant les engagements de la société organisatrice pour la protection des données, des droits et des moyens de les exercer.

Article 6 : Dépôt du règlement

Le règlement est disponible à titre gratuit à l'accueil et sur le site internet du centre commercial, et à toute personne qui en fait la demande à l'Organisateur du Jeu à l'adresse postale du centre commercial indiquée ci-dessus (article 1).

Article 7 — Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique l'acceptation sans réserve du présent règlement dans son intégralité, des règles de déontologie en vigueur sur Internet, ainsi que des lois, règlements et autres textes applicables en France.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau Internet.

La Société Organisatrice ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable en cas de dysfonctionnement du réseau "Internet" ou des applications Facebook empêchant l'accès au jeu ou son bon déroulement. Notamment, la Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable d'éventuels actes de malveillance externe.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse, les risques d'interruptions et puis généralement les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contaminations par des éventuels virus circulant sur le réseau.

Il appartient à chaque participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre tout atteinte. La connexion de toute personne au site et la participation au jeu se fait sous son entière responsabilité.

En outre, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable en cas :

- De problèmes de liaison téléphonique,
- De problèmes de matériel ou logiciel,
- De destruction des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à la Société Organisatrice,
- D'erreurs humaines ou d'origine électrique,

Dans tous les cas, si le bon déroulement administratif et/ou technique du jeu est perturbé par une cause échappant à la volonté de la Société Organisatrice, celle-ci se réserve le droit d'interrompre le jeu. Toute fraude ou non-respect du présent règlement pourra donner lieu à l'exclusion du jeu de son auteur, la Société Organisatrice se réservant, le cas échéant, le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Article 8 — Accès et interprétation du règlement, modifications

8.1 Accès

Le présent règlement complet est disponible sur le site internet de la Société Organisatrice à l'adresse <https://val-d-europe.klepierre.fr> et à l'accueil du centre Val d'Europe.

8.2 Interprétation du règlement

Toute question d'application ou d'interprétation du règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement par la Société Organisatrice.

8.3 Modifications

La Société Organisatrice se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le Jeu à tout moment, et notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.

Article 9 — Loi applicable et juridiction

Le présent règlement est soumis au droit français.

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation du présent règlement relèvera, à défaut de règlement amiable entre les Parties, de la compétence du Tribunal de Grande Instance de Paris.

ANNEXE 1 – CONDITIONS GENERALES DE VENTE ET D'UTILISATION

A. La Carte Cadeau

Ces conditions générales d'utilisation sont applicables à tout titulaire de la carte cadeau prépayée Giftify (la Carte cadeau). En utilisant la Carte cadeau, vous acceptez ces conditions générales d'utilisation.

La Carte cadeau est émise par le centre commercial Val d'Europe.

Ces conditions générales d'utilisation sont disponibles sur le site web val-d-europe.giftify.me. Vous pouvez demander une copie de conditions générales d'utilisation à tout moment.

Utilisation de la Carte cadeau

La Carte cadeau est destinée à être utilisée dans les magasins et les points de vente situés dans le centre commercial Val d'Europe et pour des transactions réalisées en euros en votre présence. Pour utiliser la Carte cadeau, présentez-la au moment du paiement. Utilisez-la pour le paiement total ou partiel de votre achat. En cas de règlement partiel, il vous sera demandé de payer le solde restant par d'autres moyens, comme par exemple en espèces ou au moyen d'une carte de débit ou de crédit, dans le cas où le vendeur accepterait une combinaison de moyens de paiement. Des fonds additionnels ne pourront pas être ajoutés à la Carte cadeau après l'achat.

Vous ne pouvez effectuer des achats qui dépassent le solde des fonds disponibles sur votre Carte cadeau. Votre solde sera réduit du montant de chaque achat réalisé.

Si un achat dépassait vos fonds disponibles ou les limites de la carte en vigueur, la transaction serait refusée.

La Carte cadeau n'est pas une carte de débit attachée à un compte bancaire. Les fonds chargés sur votre Carte cadeau ne produisent pas d'intérêts.

Vous ne devez pas utiliser votre Carte cadeau pour :

- Des paiements périodiques préautorisés ;
- Des transactions en dehors du Réseau Limité ;
- Les transactions en ligne, même pour les sites de vente des commerçants du centre commercial.
- Des transactions en espèces, y compris par exemple le remboursement en espèces, les retraits bancaires, virements postaux, chèques de voyage, devises étrangères ou bureau de change, ou
- Toute finalité illégale.

Votre Carte cadeau ne peut être utilisée dans des situations où il ne serait pas possible que le fournisseur obtienne l'autorisation en ligne garantissant des fonds suffisants pour réaliser la transaction.

Nous pouvons bloquer, suspendre ou restreindre votre Carte cadeau pour des causes raisonnables relatives à :

. La sécurité de votre Carte cadeau,

. Le doute sur une utilisation non autorisée ou illégale de votre Carte cadeau. Si possible, nous vous informerons au préalable de notre intention de bloquer, suspendre ou restreindre votre Carte cadeau, ainsi que des motifs de cette démarche. S'il nous était impossible de le faire avant, nous vous en informerons immédiatement après. L'obligation d'informer n'est pas d'application lorsque cette information mettrait en péril les mesures de sécurité raisonnables, ou lorsque cette démarche serait contraire à la loi.

Nous ne sommes pas responsables de la qualité, la sécurité, la légalité ou tout autre aspect des biens ou des services achetés avec la Carte cadeau.

Nous ne vendrons cette Carte cadeau à aucune personne âgée de moins de 13 ans.

Transactions

Vous acceptez que toute utilisation de votre Carte cadeau ou de son numéro constitue la preuve que vous autorisez la transaction. Nous avons le droit de présumer qu'une transaction a été autorisée par vous lorsque la bande magnétique de la Carte cadeau a été glissée par le vendeur, ou lorsque les informations adéquates ont été fournies au vendeur, permettant de donner suite à la transaction.

Une transaction ne peut pas être interrompue une fois qu'elle nous aura été transmise avec votre autorisation.

Nous pouvons refuser la transaction. Nous pouvons le faire si la ligne téléphonique ou si le lien informatique sont indisponibles. Nous pouvons aussi le faire si :

- . Une transaction excède les fonds disponibles sur la Carte cadeau ; ou
- . Si nous avons des motifs raisonnables de le faire pour suivre les règles du système de paiement (Visa ou Mastercard) dans le cadre duquel votre Carte cadeau a été émise, ou
- . Si nous avons des motifs raisonnables d'estimer qu'il est nécessaire de le faire pour suivre toute obligation légale.

Nous pourrions ne pas opérer de transactions en cas de force majeure ou problèmes techniques, qui pourraient être de notre fait ou de celui du vendeur.

Opérations en monnaie étrangère

La Carte cadeau peut être utilisée uniquement pour des transactions réalisées dans la monnaie de celle-ci.

Vérifier votre solde

Pour vérifier le solde disponible sur votre Carte cadeau ou pour vérifier vos transactions, visitez val-d-europe.giftify.me ou, selon disponibilité, appelez le serveur vocal, rendez-vous à l'accueil du centre ou scannez le QR code.

Remboursement

Votre Carte cadeau n'étant pas soumise à la réglementation applicable aux émetteurs de monnaie électronique, vous n'avez droit à aucun remboursement de son solde.

Responsabilité

Des précautions devront être prises pour garantir la sécurité de la Carte cadeau : Ne permettez pas à une tierce personne de l'utiliser ;

N'utilisez la Carte cadeau ou son numéro que pour faire (ou entreprendre de faire) une transaction, et Si votre Carte cadeau est perdue ou volée, ou si vous croyez qu'elle (ou son numéro) peuvent être utilisés illégalement, vous devrez : Appeler votre centre commercial pour bloquer la Carte cadeau ;

. Si nous vous le demandons, nous écrire dans les sept jours suivants pour confirmer la perte, le vol ou l'éventuelle utilisation illégale (adresse : Loyaltex SA, Cantersteen 47, 1000 Bruxelles, Belgique), et Cesser immédiatement l'utilisation de votre Carte cadeau ou de son numéro. Si vous retrouvez la Carte cadeau après avoir signalé sa perte ou vol ou utilisation illégale, vous devrez la couper et nous en informer aussitôt que possible.

Si votre Carte cadeau, ou toute carte de substitution, était perdue ou volée, vous pouvez, une fois la perte déclarée, demander une carte de remplacement auprès de votre centre commercial. Vous devrez payer des frais pour l'émission de la carte de substitution.

En cas de perte, vol ou endommagement, vous devez nous avertir immédiatement en vous connectant sur le site val-d-europe.giftify.me ou en appelant votre centre commercial. Vous serez responsable de toute utilisation de votre Carte cadeau jusqu'au moment où vous nous aurez averti.

Nous ne sommes pas responsables de :

. Toute circonstance anormale ou imprévisible indépendante de notre volonté (par exemple, un défaut des systèmes informatiques pour des raisons hors de notre contrôle) nous empêchant de fournir notre service habituel ;

Toute personne qui refuserait d'accepter ou d'honorer (ou qui tarderait à accepter ou à honorer) votre Carte cadeau.

En cas d'erreurs ou de litiges concernant les transactions appelez votre centre commercial.

Si vous constatez un dysfonctionnement de la Carte cadeau, vous pouvez obtenir un remplacement auprès du point de vente du centre commercial. Le solde de votre Carte cadeau sera transféré sur la nouvelle carte.

Notre responsabilité est limitée aux litiges liés aux chargements.

Si nous venions à modifier ces conditions générales, les nouvelles conditions seront immédiatement disponibles sur le site val-d-europe.giftify.me.

. Nous considérerons que vous acceptez tout changement des conditions à moins que vous nous ayez notifié de vos objections avant la date proposée pour le changement.

. Si vous nous notifiez de votre refus avant la date de changement proposée, les présentes conditions générales seront immédiatement révoquées et vous pourrez exceptionnellement récupérer votre solde sans frais, par dérogation à l'article 8.

Modification des conditions générales d'utilisation

Nous pourrions modifier à tout moment une ou plusieurs de ces conditions générales, tels que tarifs et frais, ou introduire de nouvelles conditions.

B. La Prestation Renault City

Le prêt de la Renault ZOÉ se fera sous forme d'un contrat de location RENAULT RENT d'une journée (1). La Renault ZOÉ sera mise à disposition sur le parking du Centre Commercial (emplacement qui sera indiqué au gagnant(e) le jour J. La remise des clefs et la mise en main se feront par l'ambassadeur Renault City. Le gagnant devra obligatoirement être titulaire d'un permis B valable depuis plus de 3 ans. Le véhicule mis à disposition contient 4 places adultes. Le véhicule devra être rendu aux horaires d'ouverture du Renault City, soit de 10h00 à 21h00, et garé au même emplacement de départ, avec une remise des clés aux ambassadeurs dans la boutique du Renault City.

(1) Le prêt de la Renault ZOÉ se fera sous forme d'un contrat de location entre RENAULT RENT et le ou la gagnant(e) de la dotation.

Kilométrage limité à 400 kms en utilisation - Si dépassement kilométrage, 1€ sera facturé par km supplémentaire.

Assurance incluse avec franchise dommage de 950€ – Un acompte de 950€ sera demandé au moment de l'établissement du contrat de location (empreinte CB).

Le gagnant devra être obligatoirement titulaire d'un permis B de plus de 3 ans.

C. La prestation Villages Nature Paris

La prestation Villages Nature® Paris sera à utiliser le 29/08 uniquement au maximum entre 10h et 19h.

La prestation Villages Nature® Paris vous donnera accès à l'Aqualagon, l'un des plus grands parcs aquatiques d'Europe, à leurs Jardins extraordinaires, la Forêt des légendes ou encore à la Ferme BelleVie !